



Résumé du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay

Résumé de la séance du conseil du 13 septembre 2022 qui s'est tenue à Saint-Félix-d'Otis

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Les règlements suivants ont été jugés conformes aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire :
 - Municipalité de Bégin / Approbation du règlement 22-375
 - Municipalité de Petit-Saguenay / Approbation du règlement 22-371
 - Municipalité de Rivière-Éternité / Approbation du règlement 183-2022
 - Municipalité de Saint-Ambroise / Approbation du règlement 2022-04
 - Municipalité de Saint-Ambroise / Approbation de la résolution 2022-08-197 concernant le règlement 2015-14
 - Municipalité de Saint-David-de-Falardeau / Approbation du règlement 530
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 919
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 922
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 923
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 924
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 925
 - Ville de Saint-Honoré / Approbation du règlement 926

CULTURE ET PATRIMOINE

- Le conseil a adopté une Politique culturelle dédiée à la reconnaissance et à la promotion de la culture pour l'ensemble de son territoire et d'accorder pour les Journées de la culture 2022, les sommes suivantes pour chacun des sept projets :
 - **Journées de la culture à Saint-Ambroise**
Commission des loisirs de St-Ambroise
Montant demandé : 2 000 \$
Coût du projet : 6 200 \$
Montant accordé : 2 000 \$

- **Cultiv'Arts**
Municipalité de Ferland-et-Boilleau
Montant demandé : 1 500 \$
Coût du projet : 4 600 \$
Montant accordé : 1 500 \$

- **La Grande Rencontre !**
Société de développement de Sainte-Rose-Nord
Montant demandé : 4 000 \$
Coût du projet : 6 640 \$
Montant accordé : 3 600 \$

- **Les journées de la culture à Larouche**
Commission des loisirs de Larouche
Montant demandé : 2 675 \$
Coût du projet : 4 955 \$
Montant accordé : 2 400 \$

- **"Aroche" moi un sourire**
Municipalité de Rivière-Éternité
Montant demandé : 400 \$
Coût du projet : 480 \$
Montant accordé : 400 \$

- **Au fil du temps : Œuvre collective et soirée de conte**
CAIR de Bégin
Montant demandé : 1 100 \$
Coût du projet : 1 800 \$
Montant accordé : 1 100 \$

- **Lancement de la programmation culturelle au Bas-Saguenay**
L'AGIR
Montant demandé : 4 316,92\$
Coût du projet : 12 416,92\$
Montant accordé : 4 000 \$

Le conseil autorise ce budget à même l'action 1.6 du plan d'action lié à l'entente de développement culturel 2021-2323.

- Avis de motion est donné à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay, un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- Le conseil adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet de remplacer et de réduire l'affectation de parc industriel régional dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau.

NOUVEAUX ARRIVANTS

- Les élus adoptent le plan d'action d'accueil et d'inclusion dans sa version bonifiée. Autorisent le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du MIFI pour la mise en œuvre du plan d'action proposé et d'y assujettir, le cas échéant, le budget lui étant associé soit une somme de 158 350 \$ sur trois années. Le conseil demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) un soutien financier sur trois ans au montant de 158 350 \$ en vertu du programme d'appui aux collectivités pour la mise en œuvre du plan d'action existant.
- Le conseil désigne M. Steeve Lemire, coordonnateur à l'aménagement du territoire pour siéger à titre de représentant de la MRC du Fjord-du-Saguenay au conseil d'administration de l'organisme de bassins versants de la Haute-Côte-Nord pour un mandat de deux ans.

PATRIMOINE IMMOBILIER

- Le conseil octroie un contrat à Patri-Arch, firme spécialisée en patrimoine et en architecture, pour un montant de 22 995 \$ taxes incluses pour réaliser la mise à jour et la bonification de l'identification et caractérisation des secteurs et immeubles à potentiel patrimonial.
- Le conseil octroie également un contrat à Archéo-Mamu, OBNL spécialisé en archéologie, au montant de 28 928 \$ taxes incluses pour réaliser une étude de potentiel archéologique des sites identifiés (52) sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ÉVALUATION

- Le conseil autorise la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible à 150 000 \$ et de transmettre la présente résolution à la société d'habitation du Québec (SHQ).
- La directrice générale et greffière-trésorière dépose au dossier des membres un tableau sur l'avancement des travaux du Service d'évaluation en mise à jour du 12 juillet 2022 au 15 août 2022 détaillant pour chacune des municipalités les mutations à faire et les permis de construction à inspecter.

TERRITOIRES NON ORGANISÉS

- Le conseil autorise l'octroi d'une aide financière maximale de 20 000 \$ pour faire le débroussaillage nécessaire à l'entretien du sentier international de motoneige Sommets du Fjord-du-Saguenay, ainsi que le sentier régional numéro 373 entre le Valinouët et la rivière Péribonka.

- Le conseil adopte les règlements suivants :
 - Numéro 22-453 modifiant le Règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'ajouter les conteneurs dans la liste des usages prohibés, d'ajouter des dispositions concernant les terrains complémentaires, de permettre les éoliennes pour d'autres usages et d'apporter des précisions quant aux interdictions dans les dispositions applicables aux campings en zec.
 - Numéro 22-454 modifiant le Règlement de lotissement numéro 15-333 des territoires non organisés (TNO) de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'ajouter des dispositions concernant les terrains complémentaires.
- Le conseil sollicite Hydro-Québec pour une contribution financière significative afin de réaliser des travaux de réfection et d'amélioration de la route L-200, dans le contexte de leur utilisation de cette route pour la mise en place de la ligne 735 kv Micoua-Saguenay.
- Le conseil refuse la demande d'aide financière de 30 000 \$ de l'Association sportive Onatchiway-Est pour des travaux d'amélioration de rechargement du chemin principal de la zec Onatchiway entre les kilomètres 0 et 10.

GESTION FONCIÈRE / SABLE ET GRAVIER

- La MRC du Fjord-du-Saguenay octroie à Développement Falardeau inc., un contrat de 17 476,20 \$ incluant les taxes pour la réalisation de travaux de restauration de la sablière 22D10-12 à Saint-David-de-Falardeau.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres un tableau sur l'avancement des dossiers du Service de développement économique pour la période se finissant le 30 juin 2022 et pour la période se terminant le 31 août 2022.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BOURGET / OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT

- Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay octroie pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget le contrat pour le déneigement des chemins dits « de tolérance » à Monsieur Rémi Néron pour un montant de 95 693,69 \$ taxes incluses pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024 et conformément aux cahiers des charges générales et spéciales incluant les annexes, le bordereau de prix et la soumission reçue.

GESTION CONTRACTUELLE

- Adoption du règlement ayant pour effet de remplacer le règlement numéro 21-438 sur la gestion contractuelle.

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

- Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay accepte les quatre projets suivants, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC:
- Projets locaux:

Municipalité	Organisme	Nom du projet	Coûts prévus	Aide recommandée
Sainte-Rose-du-Nord	Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord	Accompagnement réflexion secteur du quai	20 042 \$	15 000 \$
Petit-Saguenay	CDE de Petit-Saguenay	Rénovation des espaces communautaires au sous-sol de l'église	33 000 \$	29 700 \$
L'Anse-Saint-Jean	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Halte gourmande 2022	25 702 \$	15 421 \$
L'Anse-Saint-Jean	Municipalité de L'Anse-Saint-Jean	Festival Fours à pain 2022	12 538 \$	11 275 \$
Ferland-et-Boilleau	Comité des loirs de Ferland-et-Boilleau	Kayak Ha! Ha!	6 764 \$	1 500 \$
Total			98 046 \$	72 896 \$

- La MRC du Fjord-du-Saguenay octroie une aide supplémentaire de 12 058 \$ à la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord pour la réalisation de son projet « Planification stratégique durable et intégrée à Sainte-Rose-du-Nord », étant entendu que l'aide totale admissible est de 32 058 \$, et que tous les autres éléments prévus à l'entente de financement restent les mêmes.
- Les élus acceptent le délai jusqu'au 31 juillet 2023 pour la remise par la municipalité de Saint-Ambroise d'un rapport final pour le projet « Aménagement du pavillon sportif », étant entendu que tous les autres éléments prévus à l'entente restent les mêmes.
- La MRC du Fjord-du-Saguenay octroie une aide financière de 20 000 \$ à l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de réaliser son plan d'action Forêt, Bois, une culture à retrouver pour l'année 2022-2023, conditionnellement à une participation équivalente des autres MRC de la région et de Ville Saguenay et que la somme soit prise à même le volet 2 - Soutien à la compétence de développement local.

- La MRC du Fjord-du-Saguenay confirme sa participation financière de 44 457 \$ au projet d'entente sectorielle de développement sur la gouvernance et la concertation régionale, conditionnellement à la participation financière des autres MRC et de Ville Saguenay;
- La MRC du Fjord-du-Saguenay confirme sa participation financière de 54 933 \$ pour le financement des activités non admissibles au volet 1 du fonds régions et ruralité, conditionnellement à la participation financière des autres MRC et de Ville Saguenay.

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE D'UN RECOURS DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

- La MRC du Fjord-du-Saguenay accepte que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) conclue une entente de services professionnels destinés à effectuer des représentations, pour et au nom des MRC, dans le cadre d'un recours entre l'UPA et la CPTAQ.

Chantal Décoste

9+